



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRANCE 
RURALITÉS

DOSSIER DE PRESSE

MOIS DE LA RURALITÉ

AVRIL 2024



LE MOIS DE LA RURALITÉ

Lancé par Fabienne Buccio, préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, « le mois de la ruralité » a commencé début avril 2024. L'objectif est de faire connaître les aides et dispositifs de l'État dédiés aux territoires ruraux et de mettre en avant des réussites et des bonnes pratiques.

Annoncé par le Gouvernement en juin 2023, le plan national France Ruralités repose sur quatre axes :

- soutenir les villages dans la conception de leurs projets avec un nouveau programme d'ingénierie « Villages d'avenir » ;
- rémunérer et connaître la contribution des territoires ruraux à la transition écologique à travers une dotation budgétaire repensée et renforcée;
- pérenniser et transformer les zones de revitalisation rurales (ZRR);
- apporter des solutions simples et concrètes aux besoins du quotidien.

450 millions d'euros sont mobilisés par l'État à destination des territoires ruraux. Dominique Faure, ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité « *France Ruralités est destinée à la France des zones rurales et des villages pour une véritable égalité des chances dans notre pays. Nous devons permettre à tous nos territoires d'effectuer leurs transitions.* »

DOTATIONS FINANCIÈRES ET SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITÉS

En 2024, pour la deuxième année consécutive, le Gouvernement a décidé d'augmenter la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 320 millions d'euros. En deux années, l'État aura ainsi abondé la DGF de 640 M€, un niveau historique après 13 années de baisse ou de stabilité de cette dotation. **Grâce à cette hausse, 89,8 % des communes du département du Cantal connaissent une progression de leur DGF en 2024 par rapport à 2023.**

Dans le même temps, le soutien à l'investissement des collectivités est accru. Le projet de loi de finances 2024 prévoit notamment une extension du champ du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et une nouvelle dotation pour la valorisation des aménités rurales (100 M€) est créée.

Dans le Cantal en 2023, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a permis de financer 275 projets à hauteur de 11,5 M€, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a financé 21 projets pour 1,9 M€.

En matière de soutien aux projets locaux, une enveloppe de 4,8 M€ du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé fonds vert, a permis de financer 41 projets locaux afin d'accélérer la transition écologique.

Ce sont donc **plus de 18 M€ de subventions en 2023** à des projets de développement local qui permettent aux collectivités du Cantal d'investir, d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants et d'en attirer d'autres.

Le plan France Ruralités ouvre ainsi une nouvelle page de l'accompagnement des territoires ruraux et constitue autant d'opportunités à saisir pour le département du Cantal.

Dans ce cadre, **Laurent Buchaillat, préfet du Cantal, se déplace à Murat, le lundi 22 avril, et participe à un temps d'échanges avec les élus et équipes porteuses de projet** autour de la **cocotte numérique** à Murat qui vient d'être récemment lauréate de l'appel à projets « **fabrique de territoire** ». Ce nouveau soutien financier permettra d'améliorer les services rendus aux habitants en zone rurale et l'attractivité du territoire en créant une dynamique locale.

LA FEUILLE DE ROUTE DÉPARTEMENTALE FRANCE RURALITÉ

La démarche France Ruralités a été lancée à l'été 2023.

Dans le département du Cantal, l'un des plus ruraux de France, le préfet dispose d'un appui supplémentaire avec **une sous-préfète chargée de missions dédiées au développement territorial**. L'objectif de la démarche « France Ruralités » est double. Il s'agit d'une part de faire **bénéficier les acteurs du territoire des dispositifs nationaux**, mais aussi de pouvoir **identifier et travailler les enjeux spécifiques** du territoire cantalien.



C'est pourquoi, après le lancement de l'appel à projets « Villages d'avenir » avec l'ensemble des maires en septembre dernier, un premier comité de pilotage France Ruralités a été organisé en octobre 2023 pour engager les réflexions collectives permettant d'établir une feuille de route départementale autour de **7 thématiques** : **la vie quotidienne des élus, la santé, l'égalité des chances et l'éducation, l'activité et les services, la mobilité, le logement et l'habitat**.



Différents temps d'échanges ont été organisés pour élaborer cette feuille de route, notamment un comité technique aux Granges à Vic-sur-Cère, où des ateliers collaboratifs et participatifs ont permis de faire émerger **les problématiques départementales rurales prioritaires**. Ce temps d'échanges a été complété par de premières réunions thématiques, par exemple sur la culture.

En février 2024, le 2^{ème} comité de pilotage « France Ruralités » a parachevé **le travail de feuille de route départementale** qui sera déclinée dans les prochains mois sur le Cantal. Vous retrouverez ci-après les actions valorisées à l'occasion du mois de la ruralité. Elles ne sont pas exhaustives de l'ensemble des dispositifs engagés dans le département pour accompagner le développement des territoires ruraux.



VIE QUOTIDIENNE DES ÉLUS



VILLAGES D'AVENIR

Le dispositif « Villages d'avenir » vise à **faciliter le quotidien des élus des communes les plus rurales en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs d'aides à l'ingénierie**.

À la suite d'un appel à candidatures, et après une phase de sélection, 2 458 communes sont lauréates au plan national. Le Cantal en compte un nombre très significatif.

63 communes bénéficieront d'un accompagnement dans leurs projets d'aménagement :

Albepierre-Bredons, Andelat, Anglards-de-Salers, Arnac, Boisset, Brezons, Cassaniouze, Cayrols, Cézens, Chaliers, Clavières, Coren, Ferrières-Saint-Mary, Jaleyrac, Junhac, Labesserette, Labrousse, Lacapelle-Barrès, Lacapelle-Viescamp, Ladinhac, Lafeuillade-en-Vézère, Lascelle, Laurie, Le Falgoux, Le Vigean, Leucamp, Lorcières, Malbo, Marcenat, Marcolès, Menet, Molèdes, Montmurat, Narnhac, Neuvéglise, Pailherols, Parlan, Paulhenc, Prunet, Puycapel, Roannes-Saint-Mary, Roumégoux, Ruynes-en-Margeride, Saint-Antoine, Saint-Chamant, Saint-Clément, Saint-Martin-sous-Vigouroux, Saint-Mary-le-Plain, Saint-Poncy, Saint-Urcize, Salers, Ségur-les-Villas, Siran, Teissières-lès-Bouliès, Vabres, Val d'Arcomie, Vebret, Védrines-Saint-Loup, Velzic, Vezels-Roussy, Vieillevie, Vitrac, Yolet.

Au fur et à mesure de l'avancement du programme, de nouveaux projets pourront également être soutenus lorsque les premiers s'achèveront.

En tant que département à forte dominante rurale, le Cantal bénéficie de **deux chefs de projets spécifiques** pour **déployer le programme et accompagner les collectivités** : un sur **l'ouest Cantal** (arrondissements d'Aurillac et de Mauriac) et un autre sur **l'est Cantal** (arrondissement de Saint-Flour).



LA PAROLE AUX CHEFS DE PROJETS

Pouvez-vous nous parler de quelques projets de votre secteur ?



Yohan Planche, chef de projets village d'avenir, est Cantal

Arrivé tout récemment, je peux évoquer, à ce stade, quatre projets : deux pour les territoires de la Margeride (Clavières) et du Pierrefortais (Brezons) et deux pour les communes de Molèdes et Coren.

La **commune de Clavières**, pour le compte de six communes, porte un plan d'action pour la **valorisation de la Margeride cantalienne** qui possède une identité propre autour de la forêt, de l'histoire de la résistance, de la randonnée, des paysages et de l'agriculture. Les 6 communes souhaitent se doter d'un **outil commun de pilotage**, orienté vers l'action, pour mettre en avant ses atouts, planifier sa résilience écologique et diversifier son offre culturelle et sportive.



La **commune de Brezons**, pour le compte de sept communes, souhaite constituer **«une carte de visite» du pays pierrefortais** autour d'une identité propre afin de renforcer la collaboration des élus, impliquer les habitants, les associations et porteurs de projets et concrétiser rapidement un événement fédérateur.

Ces deux projets montrent une vraie volonté commune des élus de valoriser toutes les dimensions de leur territoire et de créer une identité propre.

La **commune de Molèdes** souhaite restaurer un bâtiment pour en faire **un lieu multiactivités** au cœur du centre bourg : épicerie-bar, salle polyvalente, expositions, local technique municipal.

Dans la continuité du dispositif «petit centre-bourg», la **commune de Coren** souhaite **requalifier des espaces publics et le bâtiment vacant** du syndicat afin d'embellir et redonner de la vitalité au centre-bourg.





Arthur Vidal, chef de projets village d'avenir, ouest Cantal

Arrivé en janvier dernier, je peux citer, à titre d'exemple, deux projets de collectivités qui mettent l'accent sur la transition écologique et la redynamisation du centre-bourg.

✓ **Les communautés de communes de la communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac et de la Châtaigneraie cantalienne** portent un projet de production d'électricité photovoltaïque. Il concerne quinze communes réparties sur deux intercommunalités de l'arrondissement d'Aurillac.

Chaque commune souhaite **implanter une centrale de production photovoltaïque** en toiture de bâtiments préalablement identifiés.

Les communes ont la possibilité de s'associer afin de mutualiser tous les aspects, en particulier les coûts, liés à l'installation des centrales (études, matériel, pose). Au-delà de cette phase de réalisation « matérielle » des différents projets, se pose également la question **d'une gouvernance partagée de l'ensemble de ces petites unités de production** avec la possibilité de voir émerger un projet de territoire qui pourrait ensuite être élargi.



✓ **La commune du Falgoux** souhaite créer **un tiers-lieu** en utilisant le bâtiment de l'ancienne mairie (datant du début du XX^e).

Le projet est en phase de réflexion. La demande porte sur **l'émergence du projet, sa définition puis son accompagnement**. La municipalité affiche sa détermination à donner une seconde vie à ce bâtiment de centre-bourg, qui implique des travaux importants. Le village du Falgoux se situe en plein cœur du grand site de France « Puy Mary ». Cette commune de montagne, très rurale et enclavée, dispose d'un patrimoine naturel vaste et diversifié (forêts, prairies d'altitude, rivières) qui peut être valorisé et doit être au cœur de la présente réflexion.



Dans le cadre du mois de la ruralité, **Hervé Demai, secrétaire général de la préfecture**, a visité, jeudi 18 avril, la commune de **Montmurat, lauréate du dispositif « Villages d'avenir »**. Il a échangé avec les élus sur les différents projets de la commune notamment celui de construction d'un tiers-lieu.



EXPÉRIMENTATION PETITS CENTRES-BOURGS, PRÉCURSEUR DE VILLAGE D'AVENIR



La démarche expérimentale "Petits centres-bourgs" est une initiative cantalienne qui a **débuté en 2021** suite à une sollicitation du président de l'association des maires de France. Elle est précurseur de « Villages d'avenir ».

Cette opération entièrement réalisée dans un premier temps par les services de l'État, a ensuite été appuyée par l'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) avec une mise à disposition d'ingénierie spécifique sur un ou plusieurs thèmes ou projets portés par les collectivités identifiées : **Coren, Marcenat et Saint-Chamant.**

L'objectif de cette démarche expérimentale a été d'avoir une approche transversale et globale pour travailler à un nouveau modèle de développement et d'attractivité des petits centres-bourgs pour ensuite la redéployer sur d'autres centralités du département.

Le retour d'expérience de cette démarche permettra de nourrir le déploiement de « Villages d'avenir ».

DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS ENGAGÉS PAR L'ÉTAT VIA L'ANCT

Les deux chargés de projet « Villages d'avenir » viennent compléter l'appui humain donné aux communes avec le **chargé de projet « d'action coeur de ville »** et **les neuf chargés de projet en charge des 26 communes « petites villes de demain »**. Ce sont au total douze **emplois soutenus** en faveur du territoire du Cantal pour accompagner les élus et le développement des projets. **Un chargé de mission ANCT** est également à disposition des élus au sein des équipes de la direction départementale des territoires du Cantal.

En matière d'accompagnement de l'ANCT dans le Cantal, outre les moyens humains, l'ANCT propose **des appuis en ingénierie.**

En 2023, le département du Cantal a bénéficié de **8 appuis sur mesure de l'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT)** pour accompagner le développement de projets communaux ou intercommunaux soit l'équivalent de **220 000€ HT.**

Fin 2023, le département était le 1^{er} département de la région Auvergne-Rhône-Alpes et le 3^e en France en termes de mobilisation de ce type d'appuis.



AMÉNITÉS NATURELLES



L'État **reconnait la participation à la transition écologique des territoires et valorise les services rendus par les écosystèmes via une compensation financière.** Les aménités naturelles sont les caractéristiques physiques ou géophysiques des territoires ruraux qui fournissent un service écosystémique (ex : pollinisation). La préservation de ces services fait qu'ils sont reconnus comme des services environnementaux qui bénéficient à l'ensemble du territoire.

La Loi de finances 2024 a augmenté sa dotation à 100M€ contre 30M€ auparavant.

VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ADMINISTRATION (VTA)

Le dispositif volontariat territorial en administration permet aussi aux collectivités territoriales des territoires ruraux de bénéficier d'un **accompagnement spécifique en s'appuyant sur les compétences de jeunes diplômés** le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum, au service de l'ingénierie de leurs projets.

A ce jour, le département a bénéficié de deux volontaires territoriaux (2022/2023) et en bénéficie aujourd'hui encore de deux nouveaux ce qui représente **70 000 € de co-financement.**

Ce dispositif est encore à disposition des élus pour ceux qui le souhaitent.

ACCOMPAGNEMENT DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

Aider la vie quotidienne des élus, c'est aussi **accompagner le réseau des secrétaires de mairie** pour simplifier et faciliter les liens avec l'administration de l'État. En lien avec l'association des maires de France et l'association des maires ruraux de France, de **nombreuses formations et animations réseau** ont été proposées dans le département sur différentes thématiques : établissement recevant du public en septembre 2023 et mars 2024 ; manifestations sportives en octobre 2023.



Le 9 avril dernier, Célia Pouget, sous préfète de Mauriac, a réuni les secrétaires de mairies de l'arrondissement, au sein de la mairie de Mauriac.

Impliquant **27 communes, établissements publics ou collectivités territoriales**, cette réunion a permis de faire connaître les dispositifs de l'État, partager les bonnes pratiques et d'échanger en proximité avec les services de l'État sur les sujets d'actualité.



SÉCURITÉ DES ÉLUS



La sécurité des élus est **une priorité du plan France ruralités**. Plusieurs actions ont été organisées à destination des élus en lien avec les représentants de la Justice et la gendarmerie : présentation du nouveau guide pratique de la sécurité à destination des maires en novembre dernier, des rencontres avec le procureur, le préfet et les sous-préfets pour échanger et informer sur les dispositifs de protection existants.

➔ **Perspectives** : **deux nouvelles brigades de gendarmerie** seront créées dans le Cantal. **Une brigade mobile dès 2024** qui aura vocation à travailler dans le sud-est cantalien avec un centre de gravité sur les secteurs de Val d'Arcomie et Saint-Urcize, **une seconde dans les prochaines années à Jussac**.



SANTÉ

MAISONS DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRES

L'ensemble des acteurs du territoire s'investit aux côtés de l'État pour développer l'accueil de nouveaux professionnels de santé. Ainsi, **douze maisons de santé pluriprofessionnelles** ont pu être créées dans le département.

➔ **Perspectives**

Deux nouvelles maisons de santé sont en projet à Valuégols et Pierrefort.

D'autres projets sont en cours comme le **développement de communautés professionnelles de santé** (travail en réseau pour le suivi des patients) autour d'Aurillac et de Saint-Flour, comme c'est déjà le cas à Mauriac.

La mise en place d'un medicobus est prévue à l'été 2024. Compte-tenu d'une proportion de population forte en affection longue durée sans médecin traitant, l'expérimentation medicobus débutera sur le territoire du Nord Cantal. Son objectif : accueillir les patients avec une affectation longue durée, et leur permettre d'intégrer un parcours de soin avec un médecin traitant.



Plusieurs centaines de milliers d'euros sont engagés par l'État via l'agence régionale de santé pour accompagner l'émergence de ces structures et répondre aux besoins des cantaliens en matière de santé.



SERVICES ET ACTIVITÉS

MAISONS FRANCE SERVICES



**France
services**

Liberté
Égalité
Fraternité

19 espaces France services ainsi qu'un bus cybercantal sont présents sur le département afin de garantir un appui aux démarches administratives du quotidien à chaque cantalien à moins de 30 minutes de chez lui : finances publiques, allocations familiales, assurance maladie, assurance retraite, France travail, La Poste, Mutualité sociale agricole, agence nationale des titres sécurisés, point-justice, France Rénov', assurance retraite.

Le soutien financier qui était de **35 000€ en 2023 va augmenter et passer en 2024 à 40 000 €.**



Allanche



Neussargues en Pinatelle

LAURÉATS LIEUX INNOVANTS, LIEUX ACCUEILLANTS

Dans le Cantal, deux espaces France Services bénéficieront d'un soutien supplémentaire pour en faire des lieux attractifs, chaleureux et écologiques grâce au dispositif « lieux innovants, lieux accueillants » : les maisons France Services d'Allanche et de Neussargues en Pinatelle.

La Banque des Territoires proposera un accompagnement pour la transformation immobilière des lieux qui devra permettre aux France services de conduire les travaux nécessaires pour que chaque usager soit reçu dans des lieux accueillants, fonctionnels, garantissant un accueil de qualité et répondant aux enjeux de la transition énergétique.

Cette offre de services augmentée, s'appuyant sur les dynamiques de territoire, permettra de répondre aux besoins des usagers et augmenter la fréquentation des lieux.

Les deux projets cantaliens sont lauréats avec 53 autres projets au niveau national.



FABRIQUE DE TERRITOIRE



La spécificité des **Fabriques de territoire** est d'être des **tiers-lieux structurants**, c'est-à-dire capables d'augmenter la capacité d'action des autres tiers-lieux de leur territoire. La présence d'une Fabrique de territoire facilite donc l'émergence d'autres tiers-lieux sur le territoire concerné, notamment les territoires ruraux, moins pourvus en tiers-lieux que les zones urbaines.

La communauté de communes Cère et Goul avait été pionnière à bénéficier de ce soutien dans le cadre de la mise en place de son tiers lieu des Granges à Vic-sur-Cère.

En 2024, **Hautes-Terres Communauté** est le nouveau lauréat de ce **dispositif** qui bénéficiera du soutien de l'État à hauteur de **50 000€** pour son projet autour du tiers-lieu historique de la cocotte numérique en phase actuelle de reconfiguration.



Le souhait de Hautes Terres communauté est de **développer le rayonnement d'un lieu existant, connu, identifié** qui nécessite aujourd'hui d'être ajusté et adapté à la réalité de ce territoire de montagne avec une faible population : maintenir et adapter des temps d'animation dédiés au développement de ces lieux avec une communication adaptée.

Cette évolution permettra de **renforcer en proximité l'accessibilité aux services**, renforçant ainsi l'attractivité du territoire au bénéfice des territoires les plus ruraux de la communauté de communes.

FRANCE RURALITÉS REVITALISATION

L'ensemble du département sera désormais éligible au dispositif France Ruralités Revitalisation à compter du 1^{er} juillet 2024, ce qui permettra notamment de maintenir l'aide au développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales avantageuses pour les entreprises et professionnels qui s'implantent sur le territoire. C'est une mesure forte qui concourt à l'attractivité de l'ensemble du département du Cantal, l'un des plus ruraux de France.

SOUTIEN AU COMMERCE RURAL

Dans le cadre du volet de reconquête commerciale des territoires les plus fragiles, un **fonds spécifique a été réservé pour soutenir l'installation de commerces multiservices dans les zones rurales**, permettant de répondre à des besoins de première nécessité, qu'ils soient sédentaires ou itinérants.



L'objectif est de contribuer à l'attractivité du territoire par l'installation d'une offre commerciale de proximité et par la lutte contre les friches, en privilégiant les projets d'installation dans des locaux vacants existants.

Dans le Cantal, trois premiers projets ont déjà été soutenus en 2023 :

- **Saint Rémy de Chaudes-Aigues** (128 hab) : **50 000€** de subventions pour l'achat d'un local pour un commerce multiservices bar-restaurant et épicerie.
- **Ruynes-en-Margeride** (712 hab) : **50 000€** de subventions pour l'achat d'un local pour un commerce multiservices bar-restaurant, épicerie et agence postale.
- **Parlan** (487 hab) : **50 000€** de subventions pour l'achat d'un local pour un commerce multiservices.

Ce dispositif est toujours à disposition des acteurs locaux qui peuvent y prétendre en 2024.



MOBILITÉ

La mobilité est un enjeu fort dans les départements ruraux comme le Cantal. L'État s'engage sur plusieurs fronts pour apporter son soutien au désenclavement du territoire.

La liaison aérienne Aurillac-Paris, nécessaire au désenclavement du territoire est soutenue par l'État à hauteur prévisionnelle de près de **10M€ dans le cadre des 4 années de la délégation de service public**.



Au niveau national, l'État a consacré **100M€ pour la relance des trains de nuit** (rénovation des voitures et des installations en gare). Après 20 ans d'arrêt de cette desserte, le **train de nuit Paris-Aurillac** a été relancé le 11 décembre 2023.

Par ailleurs, **les travaux de la ligne SNCF Est Cantal** sont financés par l'État au titre du maintien de la ligne classée «desserte fine du territoire» pour un coût **de plus de 40M€ de travaux avec plus de 100 ouvriers** présents sur site durant neuf mois en 2024.

L'État soutient les collectivités qui portent **des projets de mobilité durable** : tickets de covoiturage, chargé de projets mobilité, etc.



APPEL A PROJET NATIONAL : FONDS VERT MOBILITÉ

Le **Fonds d'accélération de la transition écologique** est à disposition des porteurs de projets de territoire ruraux. Il est dédié au développement des mobilités durables et innovantes comme :

- développement du covoiturage
- développement des mobilités rurales en zones rurales
- accompagner le déploiement des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m)

Toutes les informations : <https://www.francemobilites.fr/fonds-vert>



JEUNESSE ET ÉGALITÉ DES CHANCES

TERRITOIRE ÉDUCATIF RURAL

Les enjeux d'égalité des chances et d'actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation sont prégnants en ruralité.

Les territoires éducatifs ruraux (TER) constituent un **réseau de coopérations autour de l'école** comme point d'ancrage territorial, **au service d'un projet éducatif porteur d'ambition pour les élèves et leurs familles, et vecteur de rayonnement pour le territoire** lui-même.

Ils visent à renforcer les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants et des jeunes, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Il s'agit de trouver pour chacun des solutions appuyées sur une stratégie adaptée aux territoires, accompagnée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Après un premier TER à Murat qui offre une belle réussite pour le territoire (nouvelle offre de formation, nouvelle ligne de bus, etc), **un deuxième projet Val de Cère est en cours de déploiement autour du collège de Laroquebrou**.

30 000€ sont versés pour chaque TER afin d'accompagner les projets portés par les réseaux d'acteurs engagés autour de l'école.



OBSERVATOIRE DES DYNAMIQUES RURALES

L'État s'est engagé à donner une vision à 3 ans sur l'évolution de la carte scolaire, en associant en amont les élus locaux et en créant une instance départementale réunissant l'État et les élus pour renforcer la cohérence des politiques publiques et construire avec les élus les meilleures réponses pour le territoire.

Dans le Cantal, le nouvel observatoire départemental des dynamiques rurales s'est réuni deux fois. Il a été installé en décembre 2023 où différentes initiatives rurales ont été présentées : école d'innovation pédagogique, territoire éducatif rural, projet d'école de territoire de l'AMF.

La feuille de route départementale prévoit **un travail des services de l'État à une cartographie** des données disponibles pour faire un état des lieux départemental aux élus d'ici la fin du 1^{er} semestre pour servir de base aux futures concertations de la prochaine carte scolaire au 2nd semestre 2024.



RÉNOVATIONS D'ÉCOLES

Aux côtés des maires, l'État s'engage dans la rénovation et l'équipement des écoles rurales du territoire.

1 808 385€ ont été investis par l'État en 2023 **pour améliorer les conditions d'accueil des élèves dans les écoles, collèges et lycées du Cantal** dont **1 050 502 €** pour 14 communes au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), **403 187 €** pour 3 communes au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et 354 696 € pour 4 communes au titre du fonds vert.



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE



Afin d'encourager la poursuite d'études supérieures dans le Cantal, l'Université publique Clermont Auvergne a un projet territorial fort, tout particulièrement pour son site d'Aurillac. Elle dispose de financements de l'État « I-Site » dédiés au **développement de projets territoriaux de l'université dans la ruralité**. En ce sens, il existe un chargé de mission dédié au développement de projets de recherche avec les acteurs du territoire dans le Cantal.

La **mise en place d'un nouveau Master 2 en alternance** à Aurillac en microbiologie est prévu à la rentrée 2024. C'est un engagement fort permis par le travail commun et la mobilisation de l'ensemble des acteurs du pôle d'excellence microbiologie innovation industrie autour du projet FAMOUS, **lauréat France 2030 dans le domaine « compétences et métiers d'avenir »**.

De plus, la présence d'un **campus connecté depuis 2020** permet de suivre n'importe quelle formation universitaire à distance à partir du site universitaire d'Aurillac en bénéficiant d'un tutorat effectué par les étudiants futurs professeurs, et de camarades d'études. A ce jour, le campus connecté compte une trentaine d'étudiants à Aurillac. Deux antennes permettent aussi de suivre des études à distance depuis Mauriac et Saint-Flour.



CULTURE

Micro-folie est un **dispositif culturel innovant de proximité** coordonné par La Villette, au service de l'éducation artistique et culturelle pour tous et tout particulièrement en ruralité. Avec son musée numérique, il permet à chacun de **découvrir les chefs d'œuvres réunis par les établissements partenaires au sein de collections thématiques numérisées en très haute définition**. Grâce aux équipements technologiques, toutes les formes artistiques peuvent également être mises à l'honneur.

Six micro-folies sont présentes sur le territoire, deux ont été inaugurées récemment à Naucelles et Riom-ès-Montagnes.

Un travail est actuellement en cours qui vise à **développer la collaboration du réseau départemental** constitué autour de projets communs : meilleure lisibilité du dispositif, projets de valorisation de patrimoine local, etc.



HABITAT ET LOGEMENT

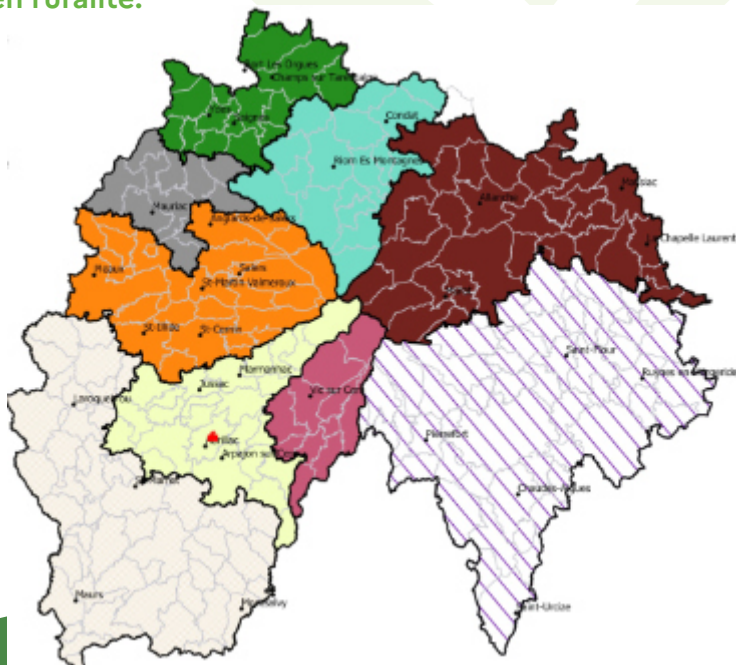
OPÉRATION PROGRAMMÉE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

Le budget 2024 de plus de 5 Mds€ adopté par le conseil d'administration de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) traduit l'ambition de l'État d'accélérer les rénovations de qualité pour réussir la transition écologique des logements et permettre au plus grand nombre de vivre dans des logements dignes et durables tout particulièrement en ruralité.



Pour le département du Cantal, ce budget délégué par l'Anah au titre **des aides à la pierre**, atteint en 2024 un niveau historique puisqu'il s'élève à **17M€** (9,2 M € en 2023) avec l'ambition **de rénover 865 logements**. À ce montant, se rajouteront les subventions allouées au titre du dispositif MaPrimeRénov.

L'aide à la pierre pourra ainsi se déployer sur tout le territoire du Cantal à travers notamment **les dix opérations programmées portées par les neuf EPCI**. Le département est donc **entièrement couvert à ce jour, un levier supplémentaire pour accompagner et réussir la transition écologique en ruralité**.



| Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en cours (date de fin) | |
|---|--|
| | OPAH de la CABA (31/12/2027) |
| | OPAH CHATAIGNERAIE CANTALINE (31/12/2027) |
| | OPAH RR HAUTES TERRES COMMUNAUTE (31/12/2025) |
| | OPAH RR CERRE ET GOUL EN CARLADES (30/06/2026) |
| | OPAH RR PAYS DE GENTIANE (31/12/2024) |
| | OPAH RR PAYS DE MAURSAC (31/12/2025) |
| | OPAH RR PAYS DE SALERS (31/12/2025) |
| | OPAH RR SURIENE ARTENSE (31/12/2024) |
| | OPAH RU Aurillac (Action Coeur de Ville de la CABA) (30/09/2024) |
| PIG_en_cours (date de fin) : | |
| | PIG Territoire Habitat de SAINT FLOUR Communauté (30/06/2024) |

RÉNOVATION DU BÂTI

L'État accompagne par ailleurs les communes rurales pour la rénovation des bâtiments. Le montant total du **soutien financier aux communes dans le cadre de la rénovation du bâti** pour en faire **des logements** s'élève à un total de **1 373 154€ en 2023** pour 35 logements (DETR et fonds vert).



EXEMPLE : Commune de Parlan (457 habitants)



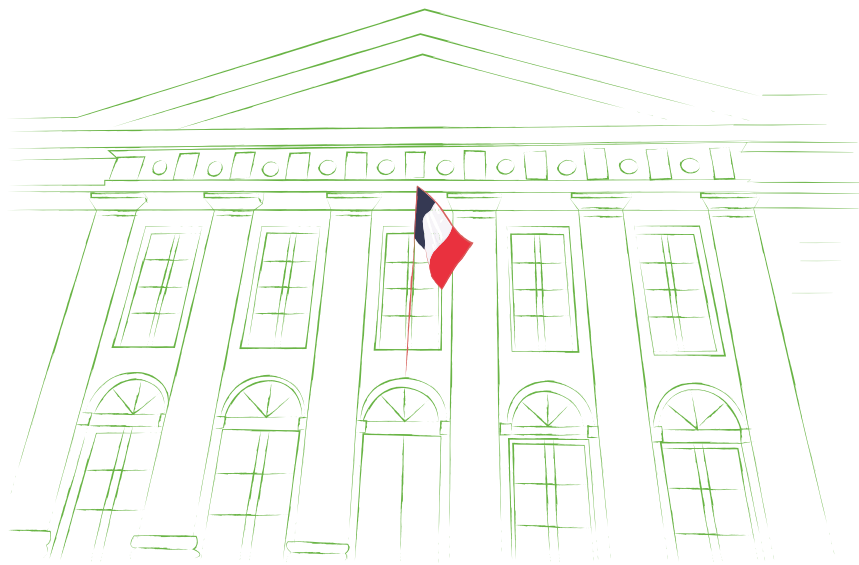
Projet lauréat : rénovation énergétique de la maison TOYRE - création d'une surface commerciale et de deux logements



Montant éligible HT : 1 429 000 € - Montant du fonds vert : 121 320 €

LA PRIME SORTIE DE VACANCE

Dans le cadre du plan France Ruralités, a été créée une prime de sortie de vacance d'un montant de **5 000 € pour les logements sortis de la vacance situés en zone rurale**. Cette prime favorise l'accroissement du parc de logements locatifs de qualité et la lutte contre l'artificialisation des sols par la réhabilitation du patrimoine bâti.



PRÉFECTURE DU CANTAL
2 cours Monthyon - B.P. 529 - 15005 AURILLAC CEDEX
Tél. 04 71 46 23 00

